

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **FCP SMART CASH PLUS**

**Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire**

**Agrément du Conseil du Marché Financier N°87-2023 du 21 Décembre 2023**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP SMART CASH PLUS aura lieu le 29 Janvier 2024.

FCP SMART CASH PLUS présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP SMART CASH PLUS
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP-
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Catégorie</b>	: FCP obligataire
<b>Objet</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
<b>Législation applicable</b>	: -Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. -Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.
<b>Adresse</b>	: 5 Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune.
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément n° 87-2023 du 21 Décembre 2023
<b>Date de constitution</b>	: 09 Janvier 2024
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans à compter de la date de constitution
<b>Promoteurs</b>	: Smart Asset Management & Amen Bank
<b>Gestionnaire</b>	: Smart Asset Management-5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis
<b>Gestionnaire administratif et comptable</b>	: Hélion Capital-17, rue du Liberia-1002 Tunis
<b>Dépositaire</b>	: Amen Bank- Avenue Mohamed V – 1002 Tunis
<b>Distributeur</b>	: Smart Asset Management-5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis
<b>Périodicité de calcul de la valeur liquidative</b>	: Quotidienne
<b>Prix de souscription et de rachat</b>	: La valeur liquidative nette de toute commission.

**Pour plus d'informations sur FCP SMART CASH PLUS, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis.**